



DÉPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Clermont

Canton de Breteuil

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 25 mai 2020

ELECTION du MAIRE:

Mr TRIPET Xavier, candidat, a été élu à la majorité absolue et a été immédiatement installé.

Résultats:

Nbr de bulletins : 15

Nbr exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Nombres d'adjoints:

Le conseil décide la création de 3 adjoints

ELECTION du 1er ADJOINT:

Mr CAPLAIN Cyrille, candidat, a été élu à la majorité absolue et a été immédiatement installé.

Résultats:

Nbr de bulletins : 15

Nbr exprimés : 15

Majorité absolue : 8

ELECTION du 2eme ADJOINT:

Mme DUBOS Christiane, candidate, a été élue à la majorité absolue et a été immédiatement installée.

Résultats:

Nbr de bulletins : 15

Nbr exprimés : 15

Majorité absolue : 8

ELECTION du 3eme ADJOINT:

Mme DECHIR Nadia, candidate, a été élue à la majorité absolue et a été immédiatement installée.

Résultats:

Nbr de bulletins : 15

Nbr exprimés : 15
Majorité absolue : 8

CHARTRE DE L'ELU:

Selon la loi du 31 mars 2015, Mr le Maire donne à chacun une copie de la charte de l'élu et procède à la lecture.

Délégations des adjoints:

Mr CAPLAIN Cyrille sera responsable du service technique et des agents techniques et sera délégué communautaire suppléant.

Mme DUBOS Christiane sera responsable de la salle des fêtes et du cimetière-église.

Mme DECHIR Nadia sera responsable de l'école, du périscolaire et de la cantine ainsi que du personnel du syndicat scolaire.

Les 3 adjoints sont délégués à l'urbanisme, à l'état civil et à la comptabilité et seront autorisés à signer les actes de l'état civil, de l'urbanisme et de la comptabilité.

Délégations du Maire:

Il est procédé à lecture des 24 prérogatives qui seront déléguées au Maire (délibération se trouvant en mairie).

Délégation à Mme CAPLAIN Aurélie:

Le conseil donne sous la surveillance de Mr TRIPET Xavier, Maire, et sous sa responsabilité, délégation à Mme CAPLAIN Aurélie, pour la signature des actes de l'état civil et la réception des dossiers d'urbanisme.

Indemnités de fonctions:

Le conseil municipal décide de ne pas appliquer l'augmentation de janvier 2020 pour l'exercice effectif et fixe les indemnités à :

Mr le Maire : 31 %

Les adjoints : 8.25 %

Délégué SE60:

Mr DEBLOCK Sébastien sera délégué titulaire du SE60.

Délégués communautaires:

Titulaire : TRIPET Xavier
Suppléant : CAPLAIN Cyrille

Membres du CCAS:

OLLIVIER Émilie, NINET Catherine, DORE Sylvain, BOUILLOUX Stéphane,
DUBOS Christiane
Personne extérieure au conseil : LOUCHERON Francine

Vu pour être affiché le conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Paillart, le 28 mai 2020

